



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	42
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_175-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 29/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/175
Modification de la délibération relative à l'Exposition de photographies d'Anna Vivante : Rococo à Rome 1700-1758, (délib n 2020 27 du 20 janvier 2020)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'exposition de photographies d'Anna Vivante : *Rococo à Rome 1700-1758*, présentée en regard de l'exposition temporaire *L'Art à Rome au XVIIIe siècle, 1700-1758* est repoussée à l'été 2022.

Néanmoins, une partie de la réalisation de l'exposition doit se dérouler en 2020, elle concerne la réalisation des tirages encadrés, et le commissariat et droit d'auteur et de reproduction de l'artiste d'un budget de 23 500 €. La partie concernant l'accrochage de l'exposition d'un montant de 1 500 € restera à engager en 2022 et fera l'objet d'une délibération complémentaire.

Le catalogue de l'exposition Anna Vivante sera réalisé en 2020 fera l'objet d'un marché public pour un budget alloué de 8 000 € concomitamment à celui de l'exposition *L'Art à Rome au XVIIIe siècle, 1700-1758*.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte du budget de l'exercice 2020.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER les modifications relatives à l'organisation de l'exposition Anna Vivante et au budget tel qu'exposé ci-dessous :

Coût exposition 2020 (hors 2022) : 31 500 €

Coût part Ville d'Ajaccio : 16 417 €

Coût part Collectivité de Corse : 15 083 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette exposition.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition tant en numéraire qu'en nature ;

DE DIRE QUE les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2020 en dépenses fonction 322 au chapitre 011 article 6185, 6236, 6233, 6226, 611, 6251, et en recettes au chapitre 74 article 74.72 fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du patrimoine, LIVRE IV, TITRE IV, L442-2 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,

APPROUVE

Les modifications relatives à l'organisation de l'exposition Anna Vivante et au budget tel qu'exposé ci-dessous :

Coût exposition 2020 (hors 2022) : 31 500 €

Coût part Ville d'Ajaccio : 16 417 €

Coût part Collectivité de Corse : 15 083 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette exposition.

Monsieur Le Maire à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement.

Monsieur Le Maire à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition tant en numéraire qu'en nature.

DIT

Que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2020 en dépenses fonction 322 au chapitre 011 article 6185, 6236, 6233, 6226, 611, 6251, et en recettes au chapitre 74 article 74.72 fonctionnement.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI